Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20250915-D_2025_6_18-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Département : ARDECHE
Arrondissement : LARGENTIERE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_6_18

Nombre de délégués en exercice : 31

Présents : 26

Votants : 31

Objet : Ecole de musique - Intervenant en milieu scolaire

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 09 Septembre 2025

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques

Pouvoirs :
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Bérangère Bastide, vice-présidente en charge de ce dossier présente à l'assemblée :
La situation générale des intervenants « musique » en milieu scolaire [IMS] s'avère compliquée à tel point que le Département de l'Ardèche a mis en place un groupe de travail dédié. Ainsi, il est de plus en plus difficile de recruter des personnes volontaires et enthousiastes sur ce poste qui exige de nombreuses compétences, à la fois sur le plan musical et pédagogique mais aussi une faculté d'adaptation à des projets d'école très différents, et des temps de préparation mais aussi de déplacements qui ne sont pas anodins.
A la suite de l'arrêt de travail de Julien Nègre, de nombreuses tentatives pour recruter une personne afin de le remplacer ont échoué.
Consécutivement à cela, plusieurs réunions ont eu lieu avec les écoles et le pôle culture afin d'envisager des solutions.
Il a ainsi été proposé aux élus de procéder à un appel à candidatures à destination de prestataires aguerris dans ce domaine et qui seraient à même de répondre aux attentes et besoins formulés par les équipes enseignantes, sachant que 24 classes de tous niveaux sont concernées par ces interventions.
A partir de ces auditions, un cahier des charges a été établi et l'appel à projets a été rendu public via le site Internet de la Communauté de communes, notamment.
4 structures se sont positionnées et ont déposé un projet pour l'année scolaire 2025-2026 :
- Compagnie La Muse (Les Vans et Lassalle)
- Compagnie Maïrol (Marseille)
- Compagnie Une Autre Carmen (Haute-Savoie)
- Emilie Jeanson-Roucoulet (Fismes)

A la lecture des projets et des devis présentés _ la somme globale affectée à ce projet étant de 32 000 €, soit le salaire de notre intervenant musical _ il s'avère que la Cie la Muse et la Cie Une Autre Carmen répondent parfaitement aux critères énoncés dans le cahier des charges et peuvent se répartir la totalité des classes impliquées dans les IMS [24].
Le montant de leurs devis cumulés [31 612 €] reste conforme à la somme maximale dédiée à ces interventions.
Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur le choix de la Cie la Muse et la Cie Une Autre Carmen quant à la tenue des IMS durant l'année scolaire 2025-2026.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20250915-D_2025_6_18-DE

Après avoir écouté la présentation de Bérangère Bastide et en avoir en avoir délibéré, le Conseil communautaire, a l'unanimité des membres présents et représenté,

DECIDE valider le choix des Compagnies La Muse et Une Autre Carmen pour assurer les interventions musicales en milieu scolaire durant l'année 2025-2026. Il autorise donc le Président à prévenir ces structures qui ont répondu à l'appel à candidatures et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de leurs projets respectifs,

AUTORISE le Président à signer tout document concernant cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CEVENNES
07140 LES VANS

Emis le 15/09/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le